

CONSEIL MUNICIPAL du 09 DECEMBRE 2025

Etaient présents : MM. Flamand, Rochard, Chilarski. Mme Mercier.

Etaient excusés : M. Bocquillon, Mme Mauroy.

Etais absent : M. Woods,

VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe qu'il a fait un virement de crédit de 30 euros en recettes de fonctionnement à l'article 7392221 (F.P.I.C) et le même montant a été soustrait à l'article 61521 (terrains).

DECISION MODIFICATIVE

L'acquisition du nouveau tracteur et la reprise de l'ancien nécessitent différentes écritures comptables à passer avant la fin de l'exercice 2025 afin de pouvoir reporter les crédits nécessaires en restes à réaliser pour mandater la facture (livraison prévue fin janvier-début février) avant le vote du budget.

Le conseil municipal, sur conseil de la trésorerie, prend la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 21 000 € à l'article 023 (virement à la section d'investissement)

Recettes : 7 000 € au chapitre 13 – article 6419

5 000 € au chapitre 70 – article 70383

9 000 € au chapitre 75 – article 75888

En section d'investissement

Dépenses : 41 057.20 € article 2182 programme 202505

Recettes : 20 057.20 € au chapitre 10 – article 10222 (FCTVA)

21 000 € à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement)

CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier adressé par l'inspection académique concernant la baisse des effectifs au sein du regroupement pédagogique Le Veurdre – Pouzy-Mésangy et de la demande d'une entrevue pour évoquer cette situation.

CAMERAS MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la subvention est accordée et que la pose des caméras à la mairie se fera mi-décembre.

LICENCE IV

Les élus sont d'accord sur le principe de garder cette licence sur la commune.

Les différentes possibilités de ce maintien seront étudiées en 2026.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame d'Or qui a assuré la saison au gîte pour pèlerins et au camping ne souhaite pas reprendre ces postes en 2026.

Il faudra donc trouver une personne en contrat saisonnier à partir de fin février pour l'ouverture du gîte.

Le poste d'agent technique remplaçant à la cantine et ménage risque d'être vacant en mars prochain.

MERCOSUR

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de résolution contre la ratification du traité commercial UE-Mercosur adressé par la confédération paysanne de l'Allier. Le conseil municipal soutient cette résolution.

LIGNE T.G.V BORDEAUX - LYON

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a mis en ligne une pétition contre le projet de ligne de train à grande vitesse Bordeaux-Lyon dont le tracé passe par la région parisienne et non par le Massif Central. Ceci empêchera le développement économique et touristique.